

Communauté de Communes Petite Montagne

Compte rendu conseil communautaire du 27 mars 2018 19 heures convocation 19 mars 2018

PRESENTS : Pierre GILBERT, Marie-Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Eric JACQUEMIN, Jacques CALLAND, Jean-Louis DELORME, Isabelle BRANCHY, Denis RENAUD, Michel RAFFIN représenté par sa suppléante Patricia NICOD, Bernard RUDE, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY, Philippe LAMARD, Fabien BENACCHIO, Michel SOUSSIA, Jean-Claude NEVERS représenté par son suppléant Michel CHAVANT, Rémy BUNOD, Nicole VELON, Françoise DUBOCAGE, Michel PAIN, Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIÉ, Michel BOUQUEROD, Claude ROZ, Gérard CHARRIERE, Thierry COMTE, Cyrille JOURNEAUX, Alain BORGES, Jacques GIRERD, Alain ECOIFFIER.

EXCUSES : Jean-Charles GROSDIDIER, Françoise GRAS, Cécile BESNIER-TRECOURT, Martine DUCLOS, André REYDELLET, Frédéric JACQUEMIN, Jean-Yves BUCHOT, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS représenté par son suppléant Michel CHAVANT.

ABSENTS: Micheline REBREYEND-COLIN, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON, Pascal FEAU, Maurice BESSARD, Roland VUITTON, Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET, Fabienne BOUVIER, Daniel DUVERNAY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Christine CHARBONNIER.

Le Président ouvre la séance et remercie les conseillers de leur présence. Il leur demande s'ils ont pris connaissance des documents préparatoires à la réunion qui ont été adressés le même jour que la convocation.

✚ **Rendu des décisions** prises en vertu des délégations accordées au Président. Néant

✚ **Finances:**

1-Approbation des comptes de gestion - exercice 2017,

Pour chacun des budgets annexes suivants : Assainissement collectif, assainissement non collectif, chaufferie- bois

Considérant que les comptes de gestion établis par le trésorier pour chacun de ces budgets reflètent l'intégralité des dépenses et des recettes du budget concerné, les conseillers communautaires présents approuvent à l'unanimité ces comptes de gestion

2- Approbation et vote des comptes administratifs - exercice 2017 et affectation du résultat

Aucun conseiller communautaire ne demande le vote à bulletin secret des comptes administratifs

- *Assainissement collectif*

	GESTION 2017	RESULTAT au 01/01/2017 avec restes à réaliser reporté	Restes à réaliser	RESULTAT 2017 avec restes à réaliser
SECTION FONCTIONNEMENT	-12 795.80 €	74 726.47 €		61 930.67 €
SECTION INVESTISSEMENT	-33 397.78 €	253 322.65 €	Dép. : 224 580.00 € Rec : 34 100.00 €	29 444.87 €

Soit toutes sections confondues : 91 375.84 €

La gestion 2017 est marquée par :

- ✓ L'intégration comptable des zonages d'assainissement de la tranche 2 (Andelot, la Balme d'Epy, Cernon, Cézia, Charnod, Chatonnay, Coisia, Condes, Dessia, Dramelay, Genod, Lains, Légna, Monnetay, Saint Julien, Savigna, Villechnatria, Vosbles. La dépense s'est élevée à 82 239.16 € TTC, la subvention perçue est de 41 119 €.
- ✓ Des dépenses ponctuelles d'investissement sur les stations
- ✓ Le commencement des études par rapport au projet de Aromas -Ceffia, Saint-Hymetière-Chemilla et Cornod
- ✓ Le décalage du versement de la redevance par les fermiers facturant l'eau potable explique le déficit de fonctionnement.

Les restes à réaliser 2017 concernent principalement

En dépenses : les études des projets ci-dessus, les travaux Rue des Lézines à CERNON et les zonages d'assainissement sur les communes de AROMAS, CHEMILLA, SAINT-HYMETIERE, MONTFLEUR. Les élus avaient fait le choix de reporter ces zonages car des travaux d'assainissement sont prévus sur ces communes.

En recettes : le solde de la subvention liée aux zonages des autres communes.

A l'exception du Président qui ne prend pas part au vote, les conseillers communautaires votent à l'unanimité le compte administratif 2017.

Affectation du résultat

Les conseillers communautaires constatent que le résultat 2017 de la section d'investissement après restes à réaliser est positif et qu'aucune affectation du résultat de fonctionnement n'est obligatoire.

- Assainissement non collectif (SPANC)

	GESTION 2017	RESULTAT antérieur reporté (au 01 janvier 2017)	RESULTAT 2017
SECTION FONCTIONNEMENT	7 060.70 €	20 642.48 €	27 703.18 €
SECTION INVESTISSEMENT	5 007.19 €	5 043.59 €	10 050.78 €

Le résultat de fonctionnement en 2017 s'explique par le fait que l'Agence de l'Eau verse des primes d'activités par rapport aux diagnostics et contrôles de bon fonctionnement.

Les primes versées au titre de la réhabilitation des assainissements autonomes et du suivi de dossier sont reversées au particulier concerné dès leur réception.

L'obligation d'amortir les biens (mesureur de boues, véhicules...) explique l'excédent d'investissement

A l'exception du Président qui ne prend pas part au vote, les conseillers communautaires votent à l'unanimité le compte administratif 2017.

Affectation du résultat

Les conseillers communautaires constatent que le résultat 2017 de la section d'investissement est positif et qu'aucune affectation du résultat de fonctionnement n'est obligatoire.

- Chaufferie-Bois

	GESTION 2017	RESULTAT antérieur reporté (au 01 janvier 2017)	RESULTAT de clôture 2017
Fonctionnement	+ 57 953.37 €	- 30 990.63 €	+ 26 962.74 €
Investissement	- 18 813.71€	- 25 770.54 €	- 44 584.25 €

Soit toutes sections confondues : - 17 621.51 €

Le montant de la vente d'énergie permet de couvrir les coûts de production limités grâce aux interventions de l'agent technique de la collectivité qui assure l'entretien des installations conjointement avec la société de maintenance. Les fuites réseau ont été réparées par et aux frais de la société Engie Cofely. Une procédure est engagée en justice pour définir la responsabilité de l'entreprise qui a installé le réseau – la porosité des joints de tronçons de réseau permet à l'humidité de s'infiltrer et corrode le conduit.

La granulométrie et la qualité des plaquettes fournies par la société Bresse Bois Energie correspondent aux critères pour un fonctionnement correct des chaudières en assurant un fort taux de couverture bois et très peu de dysfonctionnements.

Le Président rappelle l'erreur de l'assistant de maîtrise d'ouvrage qui n'avait pas tenu compte des amortissements dans le calcul du tarif de vente de l'énergie pratiqué la première saison de chauffe. Cette omission est corrigée. Pour une maison de taille moyenne, le chauffage pour la saison de chauffe 2016-2017 a coûté 2715.25 €. Cette dépense varie selon l'isolation, les besoins de chaleur... Lors de la dernière rencontre avec le Directeur de l'EPHAD, le coût de l'énergie n'a pas été évoqué.

Les conseillers communautaires approuvent, par 31 votants- 30 voix pour et 1 abstention, le compte administratif. Le Président ne prend part au vote.

Affectation du résultat

Les conseillers communautaires prennent acte de l'obligation d'affecter le résultat de fonctionnement en investissement, à minima pour couvrir le déficit d'investissement. Ils décident à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement à la section d'investissement à la hauteur de ce qui est possible soit 26 962.74 € à l'article 1068.

3. Vote des budgets primitifs 2017 pour les budgets annexes

Aucun délégué ne demande le vote à bulletin secret de ces documents budgétaires

a) Assainissement collectif

En fonctionnement les prévisions 2018 reflètent la réalité des besoins et tiennent compte du montant des amortissements 308 485 €.

La section d'investissement reflète les opérations en cours : CORNOD (réseau+STEP), AROMAS-Ceffia, MONTFLEUR, CHEMILLA-SAINT-HYMETIERE, zonages d'assainissement non réalisé

Les conseillers communautaires votent à l'unanimité le budget 2018 tel que présenté

La section de fonctionnement s'équilibre à 620 447.00 € et celle d'investissement à 1 395 368.00 €

b) Assainissement non collectif (SPANC)

Selon le Xème programme de l'Agence de l'Eau, les particuliers qui réhabilitaient leurs assainissements non collectifs, sous certaines conditions notamment une étude de sol préalable, pouvaient bénéficier d'aides. Le rôle des techniciennes était de recenser les demandes de réhabilitation, de conseiller les particuliers, d'adresser à l'Agence de l'Eau une pré-demande de subventions en regroupant les dossiers, puis la demande de versement des aides après réalisation des travaux. Ces derniers ne pouvaient pas être débutés avant notification de l'accord de l'Agence de l'Eau.

La dernière pré-demande, envoyée le 23/09/2017, qui concernait 70 dossiers n'a pas encore fait l'objet d'accord de l'Agence de l'Eau. Les conseillers communautaires le regrettent car les aides escomptées peuvent contribuer à l'amélioration du traitement des eaux usées.

Les prévisions budgétaires intègrent, en dépenses et en recettes, les subventions des dossiers non soldés (14) et celles de la pré-demande.

La section de fonctionnement s'équilibre à 319 851.00 €. La section d'investissement s'équilibre à 14 851.78 €.

Les conseillers communautaires votent à l'unanimité le budget 2018 tel que présenté.

c) Chaufferie-bois

Aucune remarque particulière.

La section de fonctionnement s'équilibre à 342 534 € et celle d'investissement à 169 269 €.

Les conseillers communautaires votent à l'unanimité le budget primitif tel qu'il leur fut présenté.

✓ Budget général CCPM : résultats de clôture et approche budgétaire 2018

Les résultats :

Les dépenses de fonctionnement 2017 sont réalisées à hauteur de 74 % par rapport aux prévisions 2017.

Les recettes de fonctionnement 2017 sont réalisées à hauteur de 101.33 % par rapport aux prévisions 2017.

La capacité d'autofinancement (CAF) nette :

Définition La CAF nette est égale aux produits réels de fonctionnement (encaissables) - les charges réelles de fonctionnement (décaissables) amputée du remboursement en capital de la dette. La CAF nette représente donc l'autofinancement de la collectivité.

En 2016, elle était de 396 231 € ; en 2017 elle est de 439 267 € soit une augmentation de 11 % par rapport à 2016.

La dette :

En 2017, les intérêts de la dette payés sont de 139 871 € ; 3 emprunts sont totalement remboursés, le capital représentait 24 000 €.

Le budget :

Les prévisions budgétaires ne sont pas totalement finalisées mais quelques postes sont identifiés tel que création site internet, tiers-lieu, PLUI, étude sur le transfert de la compétence eau potable, eaux pluviales en zone urbaine, fibre optique, voirie et tourisme. Ce point comporte des travaux à Oliferne, l'aménagement du rez-de-chaussée des 2 maisons achetées rue des Arcades, pour l'antenne OT et magasin de producteurs puis les étages en 2 ou 3 logements + gîte, la manifestation « mémoires de barrage » en investissement pour la scénographie et diverses choses en fonctionnement (journées découvertes, spectacles en soirée, communication, logistique, sécurité). Le Président rappelle qu'il s'agit de prévisions, qu'aucune décision n'est prise par rapport au financement de certaines opérations par emprunt ou par autofinancement issu de la hausse des impôts locaux. Le dossier sera présenté en réunion de Vice-Présidents puis au bureau avant de l'être en conseil communautaire le 10 avril 2018.

Environnement :

✓ Assainissement collectif et assainissement non collectif : Validation des R.P.Q.S. (rapport sur le prix et la qualité du service) pour l'année 2017

Les documents ont été adressés aux conseillers communautaires avant la réunion pour qu'ils en prennent connaissance. Ils sont structurés sous la même forme que les années précédentes.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité chacun des rapports présentés et prend acte que les rapports seront tenus à disposition du public, à la Communauté de Communes et en mairie de chacune des communes membres de la Communauté de Communes Petite Montagne aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat.

✓ E.N.S. (espaces naturels sensibles) : convention avec le Conseil Départemental du Jura.

Par délibération du 21 septembre 2017, le conseil communautaire avait sollicité la labellisation Espace Naturel Sensible du site « Lac et marais de Viremont » auprès du Conseil départemental du Jura. Ceci fut accepté le 21 décembre 2017. Un projet de convention de partenariat entre la Commune de Valzin en Petite Montagne, la Communauté de Communes Petite Montagne et le Département du Jura définit la gestion du site « Lac et marais de Viremont ». Le Conseil Départemental qui porte le dispositif ENS aurait la maîtrise d'ouvrage sur la partie hydraulique, la commune s'engagerait à laisser libre accès au site et la communauté de communes favoriserait l'accueil du public.

Le conseil communautaire après débat, à l'unanimité, approuve la convention de partenariat, charge le Président ou le vice-Président en charge de l'environnement, Monsieur Gérard CHARRIERE, de suivre ce dossier, et autorise le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire et particulièrement la convention de partenariat.

Point sur les dossiers en cours :

✓ Projet de territoire

Lors de la dernière réunion, 3 axes se sont dégagés et chacun décomposé en objectifs.

Certaines actions issues des réflexions (Cluster, lieu unique ...) ont déjà été engagées. Toutes les actions ne seront pas portées par la collectivité. Le projet de territoire permettra de définir une « stratégie », une vision à 15 ans. L'enveloppe financière de chaque opération n'est pas définie. Le volet financier global du projet de territoire ne pourra pas être déterminé, c'était une mission confiée au cabinet Argos. En interne, il est difficile d'évaluer ce volet financier avec précision.

✓ Concertation lieu unique

Le lieu unique aussi appelé tiers lieu, est un lieu où les gens peuvent se rencontrer, partager, échanger des idées et des services, vivre des moments souriants, faciliter le quotidien, travailler une idée ou un projet. L'objectif est d'accompagner le développement économique, social et culturel du territoire.

La concertation avec la population est primordiale. Le lieu unique se construit par et pour les habitants. Ils auront la possibilité d'exprimer leurs envies et besoins lors de rencontres prévues première semaine d'avril. Un tract sera distribué dans les commerces et les services et dans les boîtes aux lettres des communes concernées.

Ce projet est également fortement en lien avec la mission confiée au Cluster pour faire émerger de nouvelles activités sur le territoire

✓ Clus'ter Jura : lancement d'un événement, catalyseur d'idées, d'activités et d'emplois.

L'adhésion au Cluster permet à cette structure de recenser les besoins non pourvus et de faire émerger des projets. Plusieurs rencontres avec les acteurs (entreprises, associations, particuliers) ont déjà eu lieu. La prochaine se tiendra à LAINS le 17 avril 2018 et un moment fort se dessine le 08 juin 2018 sous la forme d'un forum permettant aux acteurs du territoire et aux habitants de travailler des idées de projet sur l'agriculture, le tourisme, l'économie locale, la forêt, etc..... Pour la communauté de communes, il s'agit de catalyser les projets, de les soutenir mais pas forcément de les porter.

Les deux missions (concertation lieu-unique et clus'ter) bénéficient de 80% de subvention par LEADER et le Massif du Jura.

✓ Ouverture de l'antenne de l'office de tourisme sur Arinthod

Des travaux de peinture et d'aménagement intérieurs ont été réalisés par l'Equipe Verte dans l'ancien local de GROUPAMA-1 rue des Arcades à Arinthod. L'ouverture de l'antenne de l'office de tourisme est prévue le 28 avril 2018, le recrutement d'un agent est en cours.

 **Sous-sol du groupe scolaire de VAL SURAN** : Choix du mode de rétrocession à la Commune de Val Suran

Le Président rappelle la demande de la commune de VAL SURAN pour occuper le sous-sol du groupe scolaire de SAINT JULIEN en vue de créer une ou des salles d'activités sportives ou autres, et l'accord de

principe du conseil communautaire du 18/12/2017 pour une réponse favorable. Après réunion téléphonique avec le Maire de VAL SURAN et le conseil juridique de la collectivité, une mise à disposition encadrée par une convention qui en fixerait les modalités conviendrait aux 2 parties. A l'unanimité, le conseil communautaire décide de mettre à disposition le sous-sol du groupe scolaire au profit de la commune de VAL SURAN, sous forme de convention de mise à disposition. Il autorise le Président à la signer et la commune à effectuer toutes démarches administratives liées à son projet dont le dépôt du permis de construire. La commune s'engage à prendre à sa charge tous les frais.

 **Affaires et Informations diverses.**

✓ Mémoire de barrage

Pour marquer les 50 ans du barrage de VOUGLANS, les communautés de communes Région d'Orgelet, de la Région des Lacs, Jura Sud, Petite Montagne et EDF travaillent, ensemble, sur l'organisation d'expositions et de manifestations. Un moment fort est prévu le 25 et 26 août prochain.

✓ Vallée du Suran – collecte des produits phytosanitaires

Le 22 et 24 mars dernier, en partenariat avec le syndicat SR3A, une collecte de produits phytosanitaires a été organisée sur Val Suran. Des ateliers participatifs (sur les bonnes pratiques) sont prévus le 14 avril 2018, de 9 à 12 heures, à Val Suran et le 28 avril à Haute-Romanèche en lien avec AGEK (Association Gestion des Espaces Karstiques).

En rappelant la date du vote du budget général fixée au 10/04/2018,
le Président lève la séance à 21 heures 20.